

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****5e séance**

De la séance ordinaire du

de la législature

Jeudi 23 février 2012

2011 - 2016

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. Michel JUNOD**, Président

Sont présents : 52 Conseillères et Conseillers sur 60

Excusés(es) : Mmes Marianne PERRIARD
 Claudia PERRIN
 Caroline URNER
 MM. Salvatore CAVARRETTA
 Lucien COPPOLA
 Henri PISANI
 Jean-Claude PISANI
 Jérôme THUILLARD

Huissier : M. Jean-Marie CORNU

Procès-verbal : Mme Eliane CARNEVALE, secrétaire

M. Président Michel JUNOD ouvre la séance à 20.00 h. en saluant les membres du Conseil communal et **M. le Syndic Edgar SCHIESSER, Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Denis FAVRE, Daniel CROT et Luigi MANCINI**. Il accueille aussi le fidèle public et la presse.

Ordre du jour

M. le Président Michel JUNOD informe que suite à la lettre que lui a adressée **M. le Conseiller Alfred FORESTIER** annonçant sa démission de la Commission des finances, l'ordre du jour doit être modifié en ce sens que la nomination d'un membre à dite commission figure sous point 6 et que les deux points suivants sont reportés en conséquence.

La parole n'est pas demandée.

VOTE : cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour modifié est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012
3. Communications de la Municipalité

4. Communications du Bureau
5. Préavis Municipal No 12 / 2012 « Complexe de Prazqueron – Assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments : changement de la production de chaleur ; transformation et rénovation des locaux intérieurs de la salle polyvalente et de la salle de gymnastique »
6. Nomination d'un membre à la Commission des finances
7. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
8. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 52 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

M. Le Conseiller Bernard MOTTET demande l'ajout suivant afin de compléter son intervention en page 95 :

« Je demande que les éléments financiers de mon intervention figure dans le PV du 26 janvier 2012, soit une perte constatée pour l'année 2010 d'environ CHF 300'000.- et, pour 2011, un même montant de CHF 300'000.-, soit un total d'environ CHF 600'000.-, avec un potentiel d'une perte cumulative pour 2012 du même ordre.

Ce qui revient à dire que sur 3 ans, la perte cumulée est proche du million. »

M. le Conseiller Olivier PACHE constate une erreur dans le 2^e paragraphe de sa déclaration en page 88 : « ...pour les trajets de moins de 2 km.... » (et non pas 10 km).

VOTE : le procès-verbal est admis tel que modifié à la majorité moins 1 abstention, avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce qu'elles sont peu nombreuses en raison de la proximité de la dernière séance du Conseil le 26 janvier.. Il en donne lecture.

4. Communications du Bureau (en annexe)

M. le Président Michel JUNOD en donne lecture.

5. Préavis Municipal No 12 / 2012 « Complexe de Prazqueron – Assainissement énergétique de l’enveloppe des bâtiments : changement de la production de chaleur ; transformation et rénovation des locaux intérieurs de la salle polyvalente et de la salle de gymnastique »

M. le Conseiller Pierre PACHE, auteur du rapport de la Commission technique, en fait la lecture. La commission propose deux amendements. C’est à l’unanimité qu’elle adopte le préavis 12 / 2012 tel qu’amendé.

Pour la Commission des finances, **M. le Conseiller Philippe MUGGLI** lit son rapport qui conclut à l’adoption des conclusions du préavis tel que présenté à l’unanimité des membres.

⇒ Avant d’ouvrir la discussion, **M. le Président Michel JUNOD** passe la parole à **M. le Municipal Luigi MANCINI** :

« En préambule, je désire saluer la présence de notre architecte, M. Philippe Longchamp, de l’Atelier neuf8, qui devra peut-être m’aider pour répondre à vos questions.

Avant de vous communiquer l’avis de la Municipalité concernant les deux amendements, je désire revenir sur certains points du rapport de la Commission technique :

Page 3, point 6.5 : l’espace réservé au rangement du piano sera maintenu à une température idéale pour ce genre d’instrument, sans oublier son taux d’humidité.

Page 3, point 6.8 : en effet, ces fenêtres ont été changées lors de travaux qui concernaient un préavis en 2003. Les méthodes de travail étaient différentes, ainsi que la manière de construire les éléments préfabriqués. Au vu de la période des travaux qui ont été réalisés en été, personne n’a signalé de problèmes concernant ces fenêtres durant la première année. Lors de discussions ultérieures avec les locataires, il est apparu qu’il y avait effectivement des problèmes notamment lors de températures très basses en hiver. Le Conseil peut cependant être rassuré car les éléments incriminés vont être remplacés et notre architecte établira un rapport sur la bonne exécution de tous les travaux qui concernent ce préavis.

Page 4 : souhaits de la Commission : mur pour « pompiers » : nous avons étudié avec notre architecte s’il est possible d’intégrer une belle fresque en fonction de la couleur de la façade, ainsi que de son type.

Pour ce qui est de l’agencement et de l’équipement de la cuisine, nous allons remplacer les appareils vieillissants et compléter la vaisselle manquante. Cependant, la Municipalité ne désire pas du tout remplacer la cuisine existante par un espace professionnel. A Romanel, nous sommes bien équipés comparé à d’autres communes voisines.

Rentrée des soumissions : selon le CFC nous avons été soumis à la Loi sur les marchés publics. A ce jour, nous n’avons qu’établi des protocoles d’ouverture des soumissions pour définir le classement, ainsi que des auditions avec les entreprises qui occupaient les 1^{er} et 2^e rangs. Aucune entreprise n’a été adjudicataire sauf les mandataires.

Remarques sur les amendements de la Commission technique

1^{er} amendement : *Le crédit du préavis 12/2012 est diminué de la somme de CHF 150'000.- représentant l’installation photovoltaïque du toit de la salle de gymnastique.*

En effet, le modèle retenu est un système de couches minces en matière Silicium amorphe. Son taux de rendement est de 57 % avec une puissance de 50 à 60 Watts/m2. On peut être étonné de son rendement qui est faible. Par contre, le comportement à la température est plus performant que les cellules en Silicium monocristallin. Son fonctionnement à faible luminosité est supérieur, ainsi que par temps couvert et à l'ombrage partiel. Ces éléments sont à prendre en considération et, surtout, le prix de ce matériau.

Pour rappel, les panneaux prévus lors du premier projet se montaient à CHF 250'000.-. Mais, le plus important, c'est que nous allons produire, pour une surface de 300 m2, environ 20'000 kWh à un taux de 40 centimes, ce qui représente CHF 8'000.- d'économie sur la facture d'électricité. Même si sa garantie de vie est de 10 ans, nous allons au moins réduire nos dépenses de CHF 80'000.-, ce qui n'est pas négligeable au vu de la situation financière de notre Commune.

Si la Municipalité insiste sur ces points, c'est qu'elle vous demande **de refuser** cet amendement. C'est clair que la solution eut été de mettre des panneaux traditionnels, mais, là aussi nous aurions eu des avantages et des inconvénients. Tous les éléments que je viens de vous exposer, j'en ai longuement parlé avec une personne que j'ai consultée, qui est municipale dans une commune voisine, et qui me disait qu'il serait vraiment regrettable que Romanel n'installe pas une surface en panneaux solaires.

2° amendement : Le crédit du préavis 12/2012 est augmenté de la somme de CHF 267'300.- pour l'assainissement des sanitaires au sud de la cuisine.

Ce supplément est conditionné à la recherche de la solution la moins onéreuse, notamment la recherche du moyen d'épargner la coûteuse traversée du foyer.

La Municipalité invite à suivre les recommandations de la Commission technique.»

DISCUSSION

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE, qui intitule son intervention « La saga de Prazqueron », déclare que chaque fois que l'on en parle, on se fâche ! Cependant, il pense qu'aujourd'hui ce ne sera pas le cas. Le préavis est de qualité, les rapports et les amendements tiennent la route. Il fait un bref historique de l'évolution de ce complexe. En 2003, 1er préavis et 2 fois pour le faire passer, avec des travaux qui ne donnent, aujourd'hui encore, pas satisfaction, comme vu dans différents rapports et l'intervention de M. Mancini. En 2009, un préavis a été accepté pour un crédit d'étude mais avec ensuite un dépassement de ce crédit de 30 %. Il cite à cet égard quelques points d'un rapport de minorité qu'il avait fait à cette occasion :

- L'architecte a-t-il les compétences pour diriger une étude de ce genre ?
- L'architecte a-t-il dépassé ses compétences ?
- Quel est le rôle du bureau d'architecture et d'urbanisme de notre commune dans la surveillance des chantiers de ce type ?
- Un concours d'architecte aurait-il évité un tel crédit complémentaire ?
- Et surtout que faire pour que de tels dépassements ne se reproduisent plus ? En effet, il n'est plus possible que, chaque fois que des travaux dépassent la peinture de 2 fenêtres, de constater des dépassements de plus de 30 % !

Il est vrai que depuis les choses ont changé, nous étions d'abord à près de 4 millions, nous sommes redescendus à 3.2 millions et nous voilà maintenant à 5 millions.

Il aimerait, sur tout ce qui s'est passé, faire appel à la Commission de gestion. Même si nous n'allons pas refaire la passé, il serait bon que la commission dise, dans son prochain rapport, quelques mots sur ce sujet, notamment s'il y a eu un dysfonctionnement quelque part.

L'intervenant déclare qu'il faut maintenant aller de l'avant et pose encore quelques questions.

En page 2 du préavis est mentionné le bureau Ipsofacto architectes SA. : qui est membre dans la Commission de construction actuelle ?

Relativement à l'amiante, il relève qu'en son temps Mme Anne-Catherine Lyon avait ordonné une étude concernant les bâtiments scolaires. Une étude avait été effectuée par la société CSD qui avait déclaré, dans un rapport dont M. Meystre cite quelques passages, qu'il n'y avait pas d'amiante à Romanel. Il apparaît donc que cette société n'a pas fait son travail correctement.

Toitures 2004 : est-ce qu'il a été possible de récupérer quelque chose des travaux qui ont été faits sur les toitures de la partie appartements ?

Antenne télé-réseau : celle-ci n'a rien à faire sur un bâtiment scolaire. Elle ne figure pas sur les plans du Bureau neuf8, qu'en est-il précisément ? Est-ce juste un oubli ?

Dernière question de procédure : au niveau des soumissions, est-ce que l'on n'arrive pas maintenant dans une tranche qui risque de poser des problèmes avec un cercle plus ouvert de soumissionnaires ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond comme suit, après avoir précisé qu'il travaille sur cet objet en binôme avec **M. le Municipal Denis FAVRE** qui en était responsable jusqu'au 30 juin 2011, alors que lui-même en a repris les rênes depuis le 1^{er} juillet 2011 :

- La commission de construction, au 1^{er} juillet 2011, était composée de MM. Denis Favre, président, Stéphane Auer, Philippe Longchamp, Laurent Fragnière et Luigi Mancini. Après quelques semaines, la commission s'est réunie à plusieurs reprises sous la présidence de M. Mancini, désigné président, et avec MM. Auer et Longchamp. M. Fragnière, qui était l'architecte-conseil de Romanel, n'a plus été convoqué. D'ailleurs, à fin 2011 la Municipalité a décidé d'arrêter toutes négociations avec lui. Il a été remplacé par M. Olivier Lyon, de l'atelier 0 à Romanel.
- Concernant la toiture des appartements, les travaux ont été établis et il est exact qu'il faut intervenir sur certaines parties car on augmente l'isolation afin d'améliorer le confort thermique et la consommation d'énergie.
- L'antenne télé-réseau ne figure effectivement plus sur les plans. La Municipalité est actuellement en discussion avec Swisscom pour revoir le contrat qui les lie. Espérons que cette antenne disparaîtra définitivement.
- Concernant les soumissions, il y a plusieurs systèmes d'ouverture publique dont les résultats sont publiés sur le site et sur la FAO. Il y a certaines entreprises, notamment pour le CFC 23, très bien cotées dans la région lausannoise, qui ont rendu leurs soumissions hors délai pour 2 heures. La Municipalité a alors l'interdiction, selon la loi, de les ouvrir et les a par conséquent renvoyées directement aux destinataires.

Il y a aussi eu des soumissions qui ont été envoyées sur invitation à trois ou cinq entreprises, selon le CFC, et dont une seule est venue en retour. Il a même fallu aller jusqu'en Valais et Fribourg. Ceci pour vous dire que ce n'est pas facile et qu'il y a actuellement des entreprises qui ne veulent plus soumissionner car elles sont soit à saturation de travaux soit elles ne désirent pas s'impliquer parce que les contraintes des marchés publics sont énormes. Il y a des questionnaires à remplir et la Municipalité a même reçu de PME la soumission non remplie mais accompagnée d'un devis. Comme ce n'est pas légal, il n'a pas été possible de les prendre en considération.

A ce jour, la Municipalité a encore des réunions d'évaluation, et non pas de pré adjudication, pour se renseigner sur les entreprises concernant leurs effectifs, la qualité et la sécurité du travail, leur gestion des déchets et tout ce qui touche l'environnement. Il n'y a pas eu de rabais ou de montants à forfait à discuter parce que le prix est là. Dans le marché public, nous pouvons avoir une entreprise qui est première au niveau des prix et qui peut se retrouver deuxième, troisième ou quatrième, alors que celle qui était à un de ces rangs-là se retrouve première. Pourquoi ? Parce que, bien que le prix soit plus cher, au niveau de l'évaluation de l'entreprise, basée sur plusieurs critères, elle a obtenu plus de points. A la fin, ce n'est pas le prix mais c'est le nombre de points qui fait la différence.

Toutes les entreprises soumissionnaires ont été convoquées et averties que la décision viendrait après le vote du Conseil communal et après la discussion que la Municipalité aura lundi soir.

- Concernant l'amiante, **M. le Municipal Denis FAVRE** informe que lorsque Mme Lyon avait écrit à la Commune en 2008 ou 2009 pour la mettre devant ses responsabilités parce qu'elle mettait à disposition des locaux à des sociétés et suite à l'épisode du faux-plafond qui était tombé, la Municipalité avait mandaté le Bureau technique CSD pour faire une étude. Suite à cette dernière, de l'amiante avait été trouvée et CSD avait alors dit comment isoler cette amiante qui, en elle-même n'est pas dangereuse, mais c'est lorsque l'on travaille des matériaux avec de l'amiante que c'est dangereux. Par exemple, au collège des Esserpys, il y en avait dans les joints des fenêtres et CSD avait recommandé de mastiquer et de recouvrir ce matériau pour éviter des problèmes.

Au collège de Prazqueron, les façades sont en Eternit et contiennent de l'amiante. Dans ce cas, la solution procurée a été de les recouvrir avec un vernis. Ces solutions proposées à l'époque correspondaient parfaitement aux normes et répondaient aux soucis posés. Il avait encore été relevé qu'il y avait de l'amiante dans l'isolation du chauffage et que si quelqu'un devait intervenir, il faudrait avertir le Bureau technique et prendre les précautions nécessaires.

Il y avait encore eu quelques autres travaux destinés à mettre nos bâtiments en conformité et être sûr qu'ils correspondaient bien aux normes de sécurité pour les usagers.

Depuis lors, en été 2011, une nouvelle loi sur l'amiante, beaucoup plus contraignante, est entrée en vigueur dans le canton de Vaud. Elle demande notamment à ce que, si une matière recouvre de l'amiante, cela soit clairement signalé par une étiquette indiquant la présence d'amiante. De plus, chaque travail soumis à autorisation doit maintenant faire l'objet d'une analyse d'amiante.

En conclusion, il n'a jamais été dit qu'il n'y avait pas d'amiante dans les bâtiments scolaires. Tout a été fait pour les rendre aux normes qui, entretemps, ont encore changé.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER complète l'information sur l'antenne Swisscom en insistant sur le fait que ce n'est pas la Municipalité qui l'a autorisée. C'est avec stupeur qu'il a découvert avec un de ses collègues, il y a quelques années, que la grande régie ne payait rien alors que cela se paie très cher ailleurs. Contact a immédiatement été pris et maintenant Swisscom paie quelque chose. Le contrat court jusqu'à environ 2014. Maintenant, le problème de cette antenne a été évoqué entre l'architecte et Swisscom qui désire la remettre après les travaux et prolonger la durée du contrat. La Municipalité est entièrement d'accord que ce n'est pas du tout correct d'avoir une antenne sur cette salle de gymnastique et, par conséquent, va discuter de ce problème avec les intéressés qui pourraient éventuellement la remettre, mais pour un très court laps de temps.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS a quelques interrogations en amont de ce projet. Nous savons tous que Romanel va avoir d'ici quelques années passablement plus d'habitants. Il a toujours entendu dire que la salle de Prazqueron était insuffisante, exigüe et inadéquate par rapport à certains spectacles ou concerts. Il se pose donc la question de savoir si la Municipalité a fait une étude sur un concept plus global en intégrant aussi la question du collège. Il aurait personnellement aimé voir intégrer tout le site, y compris le collège, en prenant en compte les éléments du futur avec l'agrandissement du village, etc.

La Commission des finances a rappelé que le coût de démolition et reconstruction serait de plus de 10 millions. On ne sait pas d'où sort ce chiffre, mais M. le Conseiller se demande si les investissements que l'on va peut-être accepter ce soir ne sont pas un peu de l'argent mal dépensé et aimerait savoir ce qu'il en est des études préalables de concept.

Concernant la salle de gymnastique, il a compris que l'on ne peut pas y faire n'importe quoi et que c'est avant tout une salle de sports. Cependant, ne pourrait-on pas y donner des concerts ? Ce pourrait être une alternative intéressante pour palier à l'exigüité de la salle polyvalente.

En 2009, le Conseil n'avait pas accepté la rénovation de l'esplanade. Est-ce que ce ne serait pas maintenant le moment de l'intégrer puisque l'on refait tout le reste ?

Quel sera l'impact de ces travaux sur l'endettement par habitant et les conséquences sur le taux d'imposition ? Si l'on accepte ce projet, il faudra bien le financer et il ne faudra pas venir dire d'ici quelques mois que l'on refuse une augmentation d'impôt.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER confirme qu'une grande étude des besoins scolaires a été faite au niveau de l'ASIGOS, plus exactement pour les 0 à 16 ans, ce qui fait que l'on a une vue très précise de nos besoins et, en cas de développement de la Commune, des bâtiments scolaires complémentaires qui devraient être construits. Dans ce cadre, la Commission des finances a bien remarqué que le collège est indépendant et, qu'en cas de besoin, des travaux pourront être effectués en temps voulu. Il y a donc une bonne vision des choses.

M. le Syndic fait remarquer à M. le Conseiller Mathys qu'il y a une contradiction dans ses déclarations puisque d'un côté il désire ajouter des dépenses et que de l'autre il se fait du souci pour le financement. C'est par ailleurs tout-à-fait l'état d'esprit de la Municipalité. A cet égard, il relève que pour le 2^e amendement de la Commission technique, la Municipalité en a beaucoup discuté et y a bien réfléchi et qu'elle laisse finalement le Conseil prendre sa décision.

Relativement au nombre de jours de manifestations où la salle est insuffisante, une seule main suffit à les compter. Il y a eu bien sûr les réunions concernant l'avenir du village, qui inquiète beaucoup les gens, qui ont attiré beaucoup de monde. Lors des soirées, il y a assez de place, c'est l'acoustique qui ne donne pas satisfaction. C'est donc peu de manifestations mises en relation avec des montants très élevés. Il cite les exemples d'une commune proche qui vient de construire une salle polyvalente avec, il est vrai, une double salle de gym pour 17 millions et de Froideville qui a aussi une réalisation similaire. Avec 10 millions, nous n'aurions en tout cas pas le volume du complexe actuel. Ce serait beaucoup plus cher et nous ne pouvons pas nous le permettre. La Municipalité estime que c'est un juste milieu, bien vaudois, qui permet de redonner vie d'une façon correcte à ce bâtiment pour quelques décennies.

Quant à l'esplanade, il faut oublier ! 684'000 CHF de plus, ce n'est pas possible et cette esplanade ne va pas si mal. Il manque juste de la place le 1^{er} août.

Concernant les finances, il est vrai qu'il faudra tenir compte de cet investissement lorsque l'on débatera cet automne du nouvel arrêté d'imposition qui sera aussi fortement lié à la problématique de la taxe sur les déchets et à d'autres éléments qui entreront en jeu.

En conclusion, la Municipalité encourage à voter ce crédit maintenant en l'état, les commissions sont favorables, c'est le fin moment d'y aller !

Pour compléter le chapitre finances, **M. le Municipal Denis FAVRE** rappelle que le Conseil a fixé un plafond d'endettement à 24 millions. Actuellement, si l'on prend les comptes à fin 2010 et que l'on réactualise à fin février, on a un endettement à 10'700'000.-. Cela signifie que si l'on doit emprunter le tout pour cette construction et qu'on le réalise cette année, notre plafond atteindra 16 millions. Il est clair que l'on ne doit pas forcément atteindre le plafond fixé, mais c'est un outil qui permet de dire que jusque-là on pourra financer les choses.

Comme mentionné dans le rapport de la Commission des finances, plusieurs établissements ont été approchés concernant les emprunts. Plusieurs offres ont été faites et le financement peut être assuré. Maintenant, il s'agira des taux. Le Conseil a pris des dispositions dans le budget qui obligent la Municipalité à faire des emprunts à court terme, à des taux très bas, alors qu'elle aimerait avoir plus de politique à long terme puisque les taux sont très favorables. Cependant, si la Municipalité devait vraiment avoir une opportunité pour des taux très favorables à long terme, une discussion pourrait avoir lieu avec la Commission des finances pour trouver une solution.

Pour le moment, elle va travailler avec des taux à court terme, ce qui n'est pas une mauvaise chose puisque l'on évite d'emprunter si l'on ne dépense pas tout de suite.

M. le Municipal Luigi MANCINI observe encore que l'on peut concevoir de tout démolir et tout reconstruire, mais qu'il faut penser au développement durable. Il est utopique d'imaginer, en 2012, que lorsque l'on veut transformer, on démolit et on reconstruit. Il y a 20 ans, on l'aurait fait mais maintenant ce n'est plus la politique des communes qui prennent en compte les aspects environnementaux. Ce complexe est encore moderne, il va bien dans l'ensemble des bâtiments de la Commune.

Concernant la salle de gymnastique, il précise que son sol est unique en Suisse romande. Il s'agit d'une ancienne technologie qui, notamment, protège le dos. La société de gymnastique y organise ses soirées en s'adaptant, mais on ne désire pas en faire une salle de spectacles. Il y a eu une fois 800 personnes

pour un bal de la Jeunesse qui a protégé le sol afin de ne pas faire de dégâts. S'il le faut, on pourra répéter cette expérience, cela coûte pour la protection, mais on ne va pas faire une Arena à Romanel.

M. le Conseiller Eric EGGEN espère que l'on touche enfin au bout du feuilleton ! Le projet n'est pas parfait mais personnellement il va le soutenir. Le préavis est très bon, très complet et fouillé. Il en félicite les auteurs, de même que ceux des rapports des commissions qu'il a beaucoup appréciés.

Après s'être lui aussi posé la question de savoir s'il fallait faire du neuf, il est arrivé à la même conclusion que M. Mancini : c'est trop onéreux. Comme M. Mathys, il a aussi considéré la grandeur de la salle polyvalente. Comme relevé par M. le Syndic, c'est clair qu'actuellement elle est suffisante. Mais avec le développement prévisible de Romanel, cela ne suffira plus. Il avait en son temps demandé s'il y a possibilité de l'agrandir. Il lui avait été répondu que sa structure ne le permet pas. Il faut donc oublier.

Il fait encore remarquer que lors de la réfection de la toiture plate de la salle de gymnastique, il avait été succinctement évoqué la possibilité de faire un toit à 2 pans, proposition qui avait été écartée pour des raisons financières. Si elle avait été acceptée, nous pourrions maintenant mettre des panneaux solaires. « Tant pis, c'est trop tard ! »

Il termine par un souhait : « J'aimerais que les sous-traitants qui vont travailler sur cet important chantier soient connus et acceptés par le Maître de l'ouvrage de façon à ce que nous n'ayons pas de problèmes de sous-salaires. »

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que c'est une question qui a été posée à toutes les entreprises qu'il a reçues avec M. Longchamp et à qui ils ont aussi demandé les permis de travail valables des employés étrangers. Il n'est par contre pas possible de connaître les salaires. Le Maître de l'ouvrage peut aussi exiger de voir le paiement de la facture du sous-traitant. A ce jour, il y a quelques entreprises qui travaillent avec une ou deux entreprises sous-traitantes, par exemple pour la démolition et le démontage. Il y a lieu de relever que ce sont toutes des entreprises vaudoises.

M. le Municipal Daniel CROT, qui connaît bien les salles de classe de Prazqueron puisqu'il a participé depuis 2002, par l'ASIGOS, à tous les travaux de construction et transformation, tient à relever qu'une salle de classe neuve, de nos jours, atteint 1 million. Il a parlé avec le directeur de l'établissement, M. Niklès, qui lui a confirmé que les classes de Prazqueron vont bien aller pendant encore au moins 10 ans.

Concernant les emprunts, il attire l'attention sur le « court terme » pour lequel il faut être prudent. Actuellement, les taux sont exceptionnellement bas aussi bien au niveau des courts termes que des longs termes, si bien qu'il faut profiter si possible un moment des courts termes tout en ayant dans l'objectif et le réflexe qu'à un moment donné il faudra vite se retourner et bénéficier des taux à 10 ou 15 ans qui sont effectivement très intéressants aujourd'hui.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER fait encore quelques commentaires concernant le sujet de la salle de spectacles qui a du reste déjà été évoqué mais qui n'est pour l'instant pas d'actualité. Il est évident qu'en cas de développement poussé de la zone, que certains par ailleurs ne désirent pas, il est clair que l'on approchera Lausanne et Cheseaux pour créer une infrastructure à l'intérieur du secteur. On ne pourra pas se payer une salle de spectacles style Beausobre juste pour Romanel mais quelque chose de qualité entre 3 communes. Cette idée est inscrite dans une planification financière à très long terme.

M. le Conseiller François MORIER se plaît à relever la bonne qualité du préavis. Il revient sur le calcul du rendement des panneaux solaires qui est estimé à CHF 8'000.- par année, soit CHF 80'000.- sur 10 ans. Comme ils coûtent CHF 150'000.-, on se rend compte que c'est en définitive une opération négative. Ce n'est pas une opération blanche, donc même si des personnes de communes voisines regrettent que Romanel ne fasse pas quelque chose, elles peuvent nous sponsoriser ! Personnellement, il soutiendra les commissions et leurs amendements sur ce préavis.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'effectivement si l'on prend une durée de vie des panneaux de 10 ans, M. Morier a raison. Toutefois, on ne va pas les jeter à la poubelle après ce délai, c'est une

garantie. Il rappelle que les panneaux solaires ont normalement une durée de 25 à 30 ans même si, à ce jour, nous n'en avons pas qui arrivent à 30 ans. Il cite les exemples d'Y-Park, des bâtiments de la Commune d'Yverdon, du collège de Belmont, qui ont fait de telles installations et trouve dommage si Romanel ne fait rien. Il précise encore que ces panneaux se composent de bandes que l'on peut remplacer si nécessaire. De plus, ce qui est important, c'est de pouvoir dire que l'on produit de l'énergie électrique pour alimenter l'installation. Même si, bien entendu, c'est lié à un investissement, on fait quelque chose pour l'environnement. A Romanel, nous avons une surface de 300 m², elle est équipée et nous produisons CHF 8'000.- d'électricité ! Voilà pourquoi la Municipalité demande de refuser l'amendement.

C'est au tour de **Mme la Conseillère Brigitte FAYET** de s'exprimer sur ces capteurs solaires : « Ceux qui me connaissent savent que je me suis battue un maximum pour qu'on en fasse et que j'admire beaucoup la Municipalité qui décide d'en déposer le plus possible sur les bâtiments communaux. Par contre, je travaille actuellement juste en face du Rolex Learning Center qui a un toit en forme de vague et sur lequel il avait été demandé de mettre ces capteurs solaires souples pour que l'EPFL produise de l'électricité. L'architecte a refusé en disant qu'il voulait que ce toit reste blanc. Bien placée pour l'observer, j'ai pu constater à ma grande horreur que dès la première pluie le toit est devenu gris et a supporté tous les déchets qui s'y trouvent et ne peuvent pas être évacués.

Quand j'ai appris que sur le toit de Prazqueron, toit plat puisque le Conseil avait refusé un toit en pente, on allait mettre des capteurs au Silicium amorphe, j'ai dit d'accord s'ils sont bien mis, bien posés, face au soleil, si la pluie les lave, si la neige en descend, ils pourront être efficaces, mais à plat, il faut oublier. Il y a la neige, la pluie qui amène n'importe quoi, comment va-t-on les nettoyer, faudra-t-il engager quelqu'un pour le faire ? Surtout, ils seront plats et pas face au soleil. Je me serais même battue pour avoir des capteurs au Silicium amorphe verticaux dans une paroi en direction du soleil, mais à plat, non ! »

M. le Municipal Luigi MANCINI rétorque que le Learning Center, qu'il connaît par son expérience professionnelle, n'est pas un cas d'école pour l'architecture en rapport avec précisément la vision très carrée de sa conceptrice !

Il mentionne ensuite un rapport comparant le rendement du Silicium cristallin qui est bon, voire très bon avec celui du Silicium amorphe qui est moins bon. Mais, il ne faut pas oublier que les panneaux solaires sont mauvais quand il fait froid, par contre, le Silicium amorphe est excellent. De plus, avec une telle installation, un éclairage de soleil à 100 % n'est pas nécessaire. Même si le temps est couvert, ça fonctionne et on produit quand même de l'électricité.

M. le Conseiller Frank VOCK soutient le projet car, bien que ce bâtiment ait 40 ans, il présente un volume intéressant et il est bien implanté dans le paysage. Il a cependant juste une réticence concernant le chiffre avancé par la Commission des finances du coût de rénovation qui est de CHF 340.-/m² SIA. Comme il s'agit d'une rénovation partielle, ce montant lui semble un peu élevé.

Il aimerait encore savoir si, lors de l'expertise, l'on a tenu compte de la tuyauterie qui a quand même 40 ans et qui pourrait éventuellement être amenée à être changée ?

M. le Municipal Luigi MANCINI le rassure en certifiant qu'il y a eu une expertise par rapport aux tuyaux. Dans le préavis on peut lire qu'il y a tout le démontage dans la salle polyvalente et des membres de la Commission technique sont même montés sur une échelle pour voir à l'intérieur du faux-plafond. Tout a aussi été analysé dans la salle de gymnastique.

Mme la Conseillère Brigitte FAYET pose deux questions concernant le Label Minergie :

1. La Commission technique a reçu l'information que le bâtiment de la salle polyvalente et celui de la salle de gymnastique sont considérés comme un ensemble et c'est pour cela que le Label Minergie ne peut pas être demandé. Cela aurait été le cas si la salle de gymnastique était considérée comme un seul bâtiment indépendant. Or, Mme la Conseillère lit dans le rapport de la Commission des finances que "Le complexe est réparti en 3 lots indépendants, à savoir la salle polyvalente, la salle de gymnastique et le bâtiment scolaire". Qu'en est-il en réalité ? Ces 3 bâtiments sont-ils indépendants ?

Ou est-ce que la salle polyvalente et celle de gymnastique sont liées et considérées comme un seul complexe ?

2. Au cas où il s'agit de 3 bâtiments indépendants est-ce que l'on peut demander les subventions Minergie pour la salle de gymnastique ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que même si Prazqueron est un complexe, au point de vue architectural il y a vraiment 3 volumes bien différents qui sont liés soit par une cage d'escaliers, soit par des accès, par exemple pour les classes il y a une galerie qui les relie à la salle de gymnastique. On voit très bien que l'on aurait pu faire trois constructions qui sont reliées entre elles. C'est clair qu'elles sont indépendantes.

Après s'être renseigné auprès de l'architecte présent dans la salle, il annonce que le complexe de Prazqueron est traité en un seul bâtiment. Il faut savoir que pour obtenir le Label Minergie, il faut déjà payer. Pour Prazqueron, ce serait CHF 10'000.- pour essayer d'avoir quelque chose à ce niveau. Mais, il faut aussi savoir que globalement tous les matériaux utilisés pour cette transformation sont Minergie.

Mme la Conseillère Brigitte FAYET remercie et demande que la prochaine fois des informations identiques soient transmises à la Commission des finances pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR, qui ne faisait pas partie du Conseil lors de la précédente législature, a remarqué que suite au préavis 43 / 2009 un montant de CHF 247'000.- a déjà été dépensé. Elle aimerait de quoi il s'agit ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que ce sont des honoraires d'architectes pour les études et pour les démarches entreprises.

M. le Conseiller Jean-Jacques FAYET se réfère à la remarque qu'il avait faite lors de la séance du 26 janvier 2012 parce qu'il trouvait que le temps imparti à la commission pour étudier ce préavis 12 / 2012 était trop court puisqu'il s'est finalement réduit à 3 semaines. Il remercie l'architecte, ainsi que les commissaires qui se sont réunis six fois durant cette période, dont un samedi sans jetons de présence pour finaliser et signer le rapport.

Concernant les panneaux photovoltaïques il évoque son expérience très positive sur sa maison. Il a vraiment la preuve que le rendement est optimal. Par contre, sur un toit plat, c'est zéro ! Les commissaires ont également glané des informations et des applications intéressantes de leur côté ce qui leur a permis en toute connaissance de cause d'arriver à la conclusion que les CHF 150'000.- sont des sous jetés par la fenêtre.

Pour le 2^e amendement relatif aux mauvaises odeurs, il peut témoigner, comme utilisateur régulier de la cuisine, que cela fait 35 ans qu'il y a des odeurs. Lorsqu'il a discuté de ce problème récurrent avec l'architecte, celui-ci lui a assuré qu'il pourrait les diminuer de 70 %. Mais il reste quand même 30 % ! On ne va quand même pas continuer durant des décennies avec ces odeurs, raison pour laquelle la commission propose son amendement que M. Fayet demande de soutenir avec conviction.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Président Michel JUNOD** passe au vote en rappelant que le vote sur les amendements n'engage en rien sur le vote final.

VOTE SUR LES AMENDEMENTS DE LA COMMISSION TECHNIQUE

1^{er} amendement : *Le crédit du préavis 12/2012 est diminué de la somme de CHF 150'000.- représentant l'installation photovoltaïque du toit de la salle de gymnastique.*

Il est accepté par 37 oui, 11 non et 1 abstention

2^e amendement : *Le crédit du préavis 12/2012 est augmenté de la somme de CHF 267'300.- pour l'assainissement des sanitaires au sud de la cuisine.*

Ce supplément est conditionné à la recherche de la solution la moins onéreuse, notamment la recherche du moyen d'épargner la coûteuse traversée du foyer.

Il est accepté à une large majorité

VOTE SUR LE PREAVIS AMENDE : le préavis 12 / 2012 est accepté à l'unanimité

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie les membres du Conseil de leur vote, comme il a été dit dans la Commission technique : « C'est le chantier du siècle ! ». Il exprime aussi sa vive reconnaissance à M. Philippe Longchamp, architecte, pour son aide précieuse, ainsi qu'aux membres de la Commission technique et celle des finances qui ont travaillé tous ensemble.

6. Nomination d'un membre à la Commission des finances

Suite à la démission de **M. le Conseiller Alfred FORESTIER**, **M. le Conseiller Aldo WITTMER**, au nom de l'Entente indépendante de Romanel, présente brièvement la candidature de **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER**.

Il n'y a pas d'autre candidat, M. Oppliger confirme sa candidature.

M. le Président Michel JUNOD propose, étant donné qu'il s'agit d'une élection complémentaire, qu'il n'y a qu'un candidat et afin d'éviter un vote à bulletins secrets pour une personne, de procéder à un vote à main levée.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER est élu à la majorité moins 1 abstention. Il est applaudi.

7. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

En sa qualité de représentant de Romanel à la Commission de gestion et des finances de l'ASIGOS, **M. le Conseiller Patrick MASPOLI** informe que les membres ont siégé plusieurs fois en février pour les comptes 2011, qui ne sont pas encore votés, mais qui présentent une compression des charges d'environ 300'000.- CHF. Voilà donc une bonne nouvelle.

Mme la Conseillère Catherine STAUB annonce que le 1^{er} mai 2012 aura lieu l'assemblée constitutive du Parlement des jeunes qui ont réussi à finaliser un règlement qui doit encore passer en Municipalité prochainement.

8. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Frank VOCK aimerait savoir si l'aménagement du carrefour chemin du Village-Judée est terminé. Si oui, est-ce que la Municipalité a prévu un passage à piétons pour nos jeunes concitoyens, partant du fait qu'après deux mois d'usage on s'aperçoit que bien des gens ne s'arrêtent pas quand des enfants et des jeunes désirent traverser la route ?

M. le Municipal Denis FAVRE annonce qu'il y a encore quelques travaux à réaliser, dont des marquages au sol de triangles où il y a des ralentisseurs. Ils seront effectués dès que la température du sol sera adéquate. Il y aura aussi des plaques réfléchissantes qui seront apposées contre les bacs à fleurs pour bien les signaler. Concernant le passage à piétons, les conditions minimales de fréquentation ne sont pas réalisées et ce sont les Services du Canton qui ne veulent pas mettre un passage à piétons à cet endroit. Nous avons eu exactement le même cas lorsqu'a été fait le trottoir qui monte du Taulard. C'est une question de nombre de voitures et de piétons. Si nous n'atteignons pas la norme, le passage n'est pas accepté, ce qui signifie que si l'on veut faire à notre tête et peindre en jaune, c'est nous qui en prenons la responsabilité. Le Canton ne légalise pas le passage à piétons. Nous ne sommes pas maîtres en la matière, c'est le Service des routes.

M. le Conseiller Frank VOCK estime que le principe de précautions doit être appliqué. Il imagine, le jour où il y a un accident, le Municipal expliquer à la famille que c'est parce que nous n'avons pas la norme au niveau cantonal que nous n'avons pas de passage à piétons.

M. le Municipal Denis FAVRE lit le passage suivant de la lettre reçue du Service des routes : « Selon la loi VSS 640241, la fréquentation de tels aménagements devrait être au minimum de 30 personnes aux heures pendulaires. Le trafic de véhicules s'élève actuellement à 2'700 par jour. Fort de ce cas d'espèce, le taux de fréquentation actuel de ce passage pour piétons est d'environ 10 à l'heure, ce qui s'avère insuffisant. »

Si malheureusement le scénario qu'évoque M. le Conseiller Vock devait se réaliser, nous serions obligés de renvoyer le cas à l'Etat. Il faut admettre que pour la signalisation, la Commune a peu d'autonomie.

M. le Conseiller Thierry HENRY demande ce qui se passerait si la Municipalité décidait, à l'encontre de la légalité, de mettre quand même ce passage. De nombreux habitants ont constaté que les choses ne fonctionnent pas à cet endroit et que les véhicules ne s'arrêtent pas.

« A un moment donné, il y a la loi et il y a l'esprit de la loi. Puis, il y a la sécurité des enfants. Il y a peut-être d'autres moyens, par exemple de mettre des panneaux avant et après. En ma qualité de conseiller communal, je ne peux pas accepter que la norme et la loi ne permettent pas de faire. Ma conscience ne me laisserait pas dormir tranquillement. Je ne sais pas encore comment faire, si c'est par le biais d'une motion, mais la Municipalité doit trouver une solution hors du formalisme. Il va falloir trouver quelque chose car ce passage est dangereux ! »

M. le Municipal Denis FAVRE explique encore que ce concept, tel qui a été fait à cet endroit, il l'a découvert lors d'une ballade avec la Commission d'urbanisme à Reverolle où a été installé à l'entrée du village un peu le même système. Il n'y a pas de marques et pourtant ils ont constaté que les véhicules ralentissent. Au Bochet, il a aussi tenté d'obtenir un passage à piétons et là aussi le Canton n'en a pas voulu. Il ne veut pas légaliser. Si nous décidons nous-mêmes nous prenons alors toutes les responsabilités.

C'est juridique, c'est légal, nous ne pouvons pas aller contre les normes de l'Etat. Personnellement, il est favorable à un passage à piétons, mais c'est l'Etat qui ne veut pas. Si une motion est déposée pour demander ce passage, la Municipalité sera contrainte de la renvoyer car ce n'est pas dans ses prérogatives. Un cas similaire s'était déjà produit et le juriste de l'Etat avait mis en garde la Municipalité sur les limites à respecter quant à ses prérogatives.

M. le Conseiller Frank VOCK demande s'il est alors possible de faire une zone 30 ou 20 km/h., avec « enfants prioritaires », au niveau communal ?

M. le Municipal Denis FAVRE ne peut pas répondre ce soir, mais il a entendu le message qui sera étudié en municipalité et qui verra ce qu'elle peut faire.

M. le Conseiller Bernard MOTTET s'enquiert de la possibilité de mettre simplement un "stop" au bas du chemin du Village descendant, ce qui éliminerait la question de la priorité de droite qui semble poser problème à pas mal de personnes.

M. le Municipal Denis FAVRE rapporte qu'une motion avait été déposée concernant les Esserpys lorsqu'on y avait installé un trottoir. Il avait alors été demandé de mettre un "stop" pour les gens qui montent du Taulard à une vitesse un peu excessive. La question avait été posée au Canton qui là encore avait refusé pour diverses raisons. Nous sommes dans la même idée, raison pour laquelle cela n'a pas été

envisagé. M. Favre répète que la Municipalité fait des propositions au Canton qui décide.

M. le Conseiller Pierre PACHE réitère le souci que pose ce carrefour à beaucoup de monde, particulièrement pour la sécurité des enfants. Mais ce n'est pas le seul problème dans le quartier. Les véhicules montant le chemin du Village accélèrent comme des dingues une fois passés les deux ralentisseurs puis c'est la même chose lorsqu'ils arrivent à Prazqueron où se trouve là aussi une zone fortement fréquentée par des enfants et des sportifs et où des parents attendent de l'autre côté de la route. Il y a véritablement une réflexion globale à faire autour de ce secteur.

Lorsque l'on parle de la responsabilité de la Commune qui est engagée si elle fait des marquages au sol elle-même, qu'est-ce qu'elle encourt et à quel moment, vu les restrictions de l'Etat, peut-on se permettre une certaine désobéissance civique ?

M. le Municipal Denis FAVRE : « J'ai prêté un serment de respecter la loi. Je m'y suis engagé et je m'y tiens ! »

M. le Conseiller Jean-Jacques FAYET, qui était de la ballade à Reverolle, observe qu'ils ont vu la place terminée mais qu'ils ne l'ont pas vue avant. Dans notre cas de Romanel, il y avait précédemment un carrefour avec au milieu un passage pour piétons. Est-ce que lorsque la Municipalité s'est renseignée pour modifier cet endroit, elle a demandé si on pourrait refaire un passage ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER lui répond par l'affirmative. Il tente de rassurer en confirmant les déclarations de M. Favre et les demandes faites déjà à réitérées reprises au Canton. Mais on peut insister et adresser une nouvelle requête à l'Etat. Ce carrefour est une conception actuelle, le Canton a ses raisons même si on ne les partage pas, mais des études ont été faites et il a des arguments. La proposition de M. Pache est judicieuse de reconsidérer globalement ce secteur avec une zone 30 km/h. Mais encore faut-il que cela soit respecté. Il y a aussi des avis divergents dans la population, ce n'est pas un problème facile.

M. le Conseiller Daniel ROTA comprend bien la position de la Municipalité dans cette affaire et pense qu'il est très difficile d'aller contre la loi. Il désire apporter une idée supplémentaire dans cette réflexion. Peut-être est-il possible d'aménager l'aspect visuel du carrefour. Il entend par là qu'il y a beaucoup d'endroits dans d'autres communes, notamment à Lausanne, où il y a des revêtements de couleur parterre et qui influencent la conduite. Il ne dit pas que c'est forcément cela qu'il faut faire mais qu'il y a certainement d'autres solutions qui avertissent des dangers et agissent sur le comportement des conducteurs. C'est une porte supplémentaire de recherches.

M. le Municipal Denis FAVRE assure qu'il a pris note de tout ce qui s'est dit et que la Municipalité va voir ce qu'elle peut améliorer dans ce carrefour mais dans le cadre de la légalité car elle n'a pas d'autre choix.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Michel JUNOD** clôt la séance à 22.10 h. en remerciant chacun d'y avoir participé et en donnant rendez-vous le jeudi 29 mars 2012 à la Grande salle de Prilly à 17.30 h., puis le jeudi 10 mai à Romanel.

Adopté en séance du

Le Président

La secrétaire

Michel JUNOD

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 février 2012

Séance du Conseil communal du jeudi 23 février 2012

Communications de la Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- Un tous-ménages sera distribué la semaine prochaine pour annoncer une Conférence réservée aux parents et adultes intitulée « Dis c'est quoi la mort ». Cette conférence de Mme Alix Noble Burnand, formatrice d'adultes, conteuse et thanatologue (La thanatologie n'est pas une science de la mort mais le regroupement de tous les savoirs philosophiques, théologiques et surtout scientifiques qui en parlent) aura lieu à Prazqueron le mardi 13 mars à 20h00. Elle est organisée conjointement par la Commune, l'Etablissement primaire et le service PPLS, soit la PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ, LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE.
- Vous aurez toutes et tous pris connaissance de l'article paru dans 24Heures le 13 février dernier annonçant que les 29 communes du Grand-Lausanne planchent sur un « sac-poubelle taxé » identique pour tous. Lausanne-Région propose une alliance totale pour les ordures de la zone, il n'est en effet pas souhaitable que chaque commune fasse son concept dans son coin.

Et miracle, les communes de Lausanne et de Renens pourraient se rallier enfin à l'introduction de cette solution commune aux communes du Grand-Lausanne qui devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Votre Municipalité a préavisé favorablement et avec grand espoir pour cette solution unique.

Votre Conseil communal aura bien évidemment son mot à dire sur le sujet puisque une modification des articles 12 et 13 du règlement sur les déchets doit vous être présentée pour la séance du 20 septembre prochain.

- La Municipalité pense utile de vous indiquer que les communes du Nord lausannois, soit Jouxens-Mézery, Cheseaux, Le Mont, Cugy, Morrens, Froideville, Epalinges et Romanel étudient actuellement la possibilité d'une collaboration intercommunale dans le domaine des ASP (assistants de sécurité publique), qui changeront notamment de costume et de logo, puisque le nouveau règlement interdit la mention « Police » aussi bien sur les véhicules que sur les hommes. Il s'agit aussi de parler de l'engagement d'éducateurs de rue. A cet égard, lors de la discussion qui a eu lieu pas plus tard que hier matin, trois ou quatre communes, dont Romanel, ont estimé utile de d'échanger sur cet objet également vu les expériences faites dans d'autres communes à ce sujet.

Ces discussions informelles font suite à l'entrée en vigueur plus ou moins chaotique de la réforme policière au 1^{er} janvier 2012.

Vous serez régulièrement informés de l'avancement de ces discussions.

- Je rappelle enfin que, d'entente avec le Président du Conseil communal, pour la séance prévue le jeudi 29 mars prochain, vous serez convoqués en bonne et due forme à une séance commune organisée à l'intention des Conseillers communaux de l'ensemble des 12 communes du SDNL. Cette réunion aura lieu à la Grande Salle de Prilly le 29 mars 2012 à 17h30. Cette heure n'est pas vraiment très bonne avec les bouchons à Prilly, mais nous avons essayé de la faire modifier, sans succès, étant donné que certains conseils communaux siègent après cette réunion à 20.00 h.

Chacun est toutefois encouragé à venir à cette présentation qui a pour objectif de vous présenter l'état des travaux du Schéma Directeur du Nord Lausannois, son entrée dans une nouvelle phase de planification et plus spécialement l'intégration de l'ensemble des problèmes d'aménagement du territoire de notre région dans la stratégie d'agglomération actuellement révisée.

- Certains d'entre vous ont participé à la 2^{ème} conférence d'agglomération, à laquelle tous les Conseillères et Conseillers communaux des 27 communes membres du PALM (Plan d'Agglomération Lausanne-Morges) étaient conviés, qui s'est tenue à Beausobre, à Morges, le 21 février 2012.

A cette occasion, un écriteau, que je vous montre, a été remis aux 27 communes, avec la mention : « En vélo dans toute l'agglomération ». On lui trouvera une bonne place !

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 février 2012

Communications du Bureau du Conseil

- Le 3 février, j'ai participé à l'inauguration de la DVDthèque dans les locaux de la Villageoise. Félicitations à ces jeunes pour leur initiative. On parle souvent au sein du Conseil de la très forte minorité des jeunes qui font de l'incivilité. N'oublions pas ceux qui s'investissent et encourageons-les.

Je vous encourage donc à soutenir la DVDthèque en y adhérant (5 DVD et une très faible cotisation suffisent).

- Le jeudi 9 février, j'ai rencontré notre Syndic, le Municipal Luigi Mancini ainsi que les employés communaux qui interviendront lors des scrutins du 11 mars. Afin d'éviter certaines lacunes survenues lors du scrutin fédéral, il était bien de se réunir autour d'une table pour définir les rôles de chacun. Merci à notre Municipalité d'avoir eu l'initiative de cette réunion.
- Concernant le 11 mars, merci à vous tous pour vos inscriptions nombreuses. Les postes sont repourvus et il n'y aura pas de tirage au sort.

Pour des questions d'informatique, le dépouillement aura lieu à la Maison de commune avec 3 bureaux distincts. Vous avez reçu une convocation et une attribution à un bureau. Le canton a retenu la leçon et en cas de problème informatique un plan B, voir un plan C peuvent être déclenchés.

- Pour la prochaine séance du 29 mars, je vous rappelle qu'il s'agira d'une réunion extraordinaire des conseils communaux et généraux des 12 communes du SDNL qui aura lieu à la grande salle de Prilly à 17.30 h. Malgré notre insistance à faire changer cet horaire inadéquat, il ne nous a malheureusement pas été possible d'obtenir satisfaction. Afin de toucher vos jetons de présence, il sera nécessaire sur place de passer vers notre secrétaire pour attester de votre présence. Une convocation vous parviendra prochainement.
- En date du 11 février, j'ai reçu la lettre de démission de la Commission des Finances de Monsieur Alfred Forestier, dont je vous donne lecture :

« Membre de la Commission des finances depuis près de 10 ans, j'avais souhaité me retirer à la fin de la dernière législature. Toutefois, vu le renouvellement important de ladite commission, j'ai accepté, d'entente avec son président, de prolonger mon mandat afin d'assurer la transition.

A ce jour, je constate avec plaisir que la commission fonctionne efficacement et harmonieusement. Je considère donc mon engagement moral comme rempli, c'est pourquoi j'ai décidé maintenant de me retirer de la Commission des finances. Cette décision est aussi motivée par divers projets personnels qui, dès avril 2012, vont me faire passer plusieurs semaines à l'étranger.

Selon prérogatives et en vertu du calendrier, je laisse bien entendu le soin au président des groupes d'émettre des propositions. Je recommande toutefois que mon/ma remplaçant(e) soit opérationnel(le) dès le 16 avril 2012, date de la première séance de préparation pour la séance du 10 mai.

Cela étant, je saisis cette occasion pour souligner le plaisir, l'intérêt, la richesse des contacts humains qui m'ont motivé au service de la commission durant toutes ces années et je remercie toutes les personnes au sein des autorités communales qui m'ont accordé leur confiance. En conclusion, je précise encore que je reste très volontiers à disposition pour fonctionner dans des commissions techniques ou dites ad'hoc. »

Je tiens à remercier Monsieur Forestier pour son implication au sein de cette commission et lui souhaite tous mes vœux pour ces projets futurs.

- Le 21 février quelques-uns d'entre nous se sont rendus à Morges à la séance PALM 2ème génération. Plusieurs interventions nous ont clairement fait comprendre que la Confédération n'avait plus beaucoup d'argent à disposition et que les Communes devraient passer à la caisse, en nous assurant que la démocratie serait préservée puisque le dernier mot reviendra aux conseils communaux lors de l'étude des préavis.

On peut toutefois regretter, dans des manifestations de cette importance, l'absence de table ronde qui aurait permis au public de poser quelques questions.

- Pour terminer, je vous encourage à visiter le site remanié de notre Commune au niveau des pages de nos autorités. Vous trouverez des photos actualisées de nos municipaux et pour le Conseil communal un archivage de nos séances contenant les PV et les rapports des commissions.

D'autre part la liste des membres du Conseil a été modifiée selon vos indications.